



SAINTONGE

Décision n° 156/2022
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame LCAVE Julie sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien aux Antilles pour une durée de 12 mois soit du 14/03/2022 au 13/03/2023,
- Monsieur BRIVAL Rémy sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces verts pour une durée de 4 mois soit du 01/04/2022 au 31/07/2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Monsieur NAUD Romuald pour modifier la durée du temps de travail hebdomadaire à partir du 01/04/2022.

Fait à Jonzac

Le **14 MARS 2022**

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON